Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le 19.06.2025
ID : 030-213001563-20250619-DEC_19_06_2025-AR

DEPARTEMENT
GARD
CANTON
Marguerittes
COMMUNE
Marguerittes

DECISION N° 2025/02

OBJET : ***MODIFICATION DES CREDITS DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS***

Le Maire de Marguerittes,

VU l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2023/06/04 du Conseil Municipal en date du 08/06/2023 donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel (chapitre 012), dans les limites suivantes:

- Section de fonctionnement : 7.5% des dépenses réelles de la section,
 Soit un plafond de 778 667.48€
- Section d'investissement : 7.5% des dépenses réelles de la section,
 Soit un plafond de : 335 704.54€

Le solde des virements des crédits réalisés au titre de la fongibilité avant cette décision est le suivant :

Dépenses imprévues en fonctionnement	778 667.48€
Dépenses imprévues en investissement	335 704.54€

CONSIDÉRANT que cette modification de crédits est nécessaire pour assurer budgétairement certaines décisions intervenues depuis le vote du budget primitif.

D É C I D E

ART. 1: Annule et remplace la décision 2025/01 du 18 juin 2025.

Publié le : 26/06/2025 09:45 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/33670

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le 19.02.2025
ID : 030-213001563-20250619-DEC_19_06_2025-AR

ART. 2: il est décidé de procéder au virement de crédits suivants afin d'assurer l'ordonnancement de dépenses au titre de la fongibilité des crédits comme suit:

SECTION	NATURE	CHAPITRE / ARTICLE	MONTANT
INVESTISSEMENT	*DEPENSES*	16 - 1641	+ 5 000 €
INVESTISSEMENT	*DEPENSES*	204 - 20415332	+ 110 000€
INVESTISSEMENT	*DEPENSES*	23 - 2313	-115 000 €
FONCTIONNEMENT	*DEPENSES*	011 – 6288	+ 90 000€
FONCTIONNEMENT	*DEPENSES*	67 – 673	+ 1 000€
FONCTIONNEMENT	*DEPENSES*	65 – 657381	-90 000€
FONCTIONNEMENT	*DEPENSES*	65 – 65748	-1 000€

Le solde des virements des crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être reprise dans la prochaine décision de virement est le suivant :

Dépenses imprévues en fonctionnement	687 667.48€
Dépenses imprévues en investissement	220 704.54€

ART. 3: Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT. Il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil municipal.

ART.4: La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Marguerittes le 19 juin 2025

Pour le Maire absent,
Patricia POUBLANC
1ere Adjointe au Maire

Publié le : 26/06/2025 09:45 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/33670